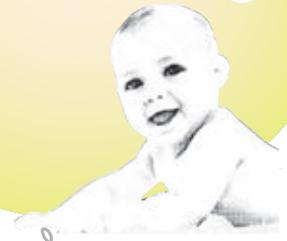


la GAZETTE DES POUSSÈTTES

Journal des assistantes maternelles du particulier employeur - Quimper
n°18 • avril 2013



Zoom sur

English together

Depuis janvier et jusqu'à fin avril, **Polly Childerhouse** intervient auprès des assistantes maternelles et des enfants du secteur de Kerfeunteun. Deux fois par mois lors de l'espace jeux dans les locaux de la crèche familiale, cette intervenante anglaise fait découvrir des comptines et chansons de son pays.

À chaque séance un thème différent est choisi : la ferme, les véhicules ...et Polly sort de son « big basket » (traduisez : grand panier), des marionnettes et d'autres surprises rendant ce moment plus ludique.

Il s'agit là, non pas « d'un cours d'anglais » bien sûr mais d'un éveil, d'une sensibilisation à une autre langue, et surtout d'un moment de plaisir partagé entre l'enfant et son assistante maternelle.

Car il faut bien le dire, ces séances se déroulent dans la détente, le plaisir et les rires de chacun : les enfants sont captés par d'autres sonorités, et semblent interloqués d'entendre leur assistante maternelle s'efforcer de trouver la bonne prononciation...les fous rires sont garantis !

Nullement besoin de parler couramment anglais, chacun s'y met sans complexe dans la bonne humeur : let's go !

Témoignage de **Chrystelle**

« C'est super, elle sait captiver les enfants, chez moi ils adorent le jour de Polly! »



Sommaire

Zoom sur

English together

Dossier

Des limites pour grandir

Infos pratiques

Le droit individuel à la formation (DIF)

Info santé

Colliers de dentition et autres colliers

Des limites pour grandir



L'individu pour se construire a besoin de limites tout au long de sa vie. Le tout petit va en faire l'expérience rapidement et tentera de transgresser les règles et de passer outre l'autorité de l'adulte.

Dans sa première année, le bébé explore son environnement sans avoir conscience des règles à respecter. Il découvre en jouant, et l'adulte le protège déjà des expériences potentiellement perturbantes : un bruit violent, un danger éventuel, une chute. Par sa présence et son intervention auprès de l'enfant, l'adulte occupe une fonction de filtre protecteur et garantit à l'enfant son sentiment de sécurité à partir de la confiance et de la relation affective qui le lie à l'autre. À cet âge, l'adulte veille à lui éviter les dangers d'une part et d'autre part d'éloigner de lui les objets fragiles.

lieux qui se doivent rassurants eux aussi pour l'enfant. Les enfants ont besoin de repères pour se structurer. L'enfant qui se sent rassuré, regardé, écouté se développera plus tranquillement et aura une bonne estime de lui. Le doudou de l'enfant lui procure aussi une certaine sécurité car il se sent rassuré et important en tant qu'individu relié à quelqu'un (la mère).

Donner des limites à un enfant est donc un **acte éducatif**. C'est le rassurer, le protéger, et lui permettre plus tard de vivre en société et d'acquiescer son autonomie. Et aussi, établir des limites à un enfant engendre chez lui une frustration salutaire, nécessaire pour connaître le désir.

À partir de la deuxième année, l'enfant prend conscience de la demande de l'adulte et des restrictions qu'on lui impose, et il cherchera alors à tester les limites posées par l'adulte.

Attitude de l'adulte

L'adulte protège et sécurise aussi l'enfant en accompagnant ses gestes par une parole rassurante ou réparatrice.

Les règles posées doivent être établies en fonction de l'âge de l'enfant et apportent des repères de vie sociale.

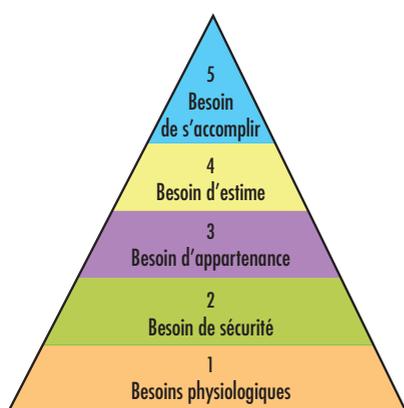
Comment intervenir ?

L'adulte doit être calme mais ferme, et être déterminé (donc convaincu de l'utilité de poser des limites).

L'autorité ne se réduit pas à des ordres, elle passe par une présence et un contact : la précision des mots et le ton sont importants.

Il est inutile de crier, ce qui ne donne pas confiance à l'enfant, car il voit l'adulte perdre son sang-froid et il est encore moins recommandé de dire des mots qu'on regrette, comme tu es méchant ! Il n'est pas méchant, il explore les champs du possible.

Il est important d'avoir un positionnement clair en tant que personne, et employer le « je ».



Pyramide de Maslow

La pose de limites = un acte éducatif

Le besoin de sécurité apparaît après les besoins physiologiques (nourriture, sommeil), comme le besoin le plus important à satisfaire. Son insatisfaction engendrerait la peur chez l'enfant. Si l'enfant est sécurisé physiquement, il sera plus à même de se développer. Les adultes qui accompagnent l'enfant au quotidien sont sensibles à son bon développement, et veillent à sa sécurité en délimitant son environnement, en contrôlant, en autorisant ou en interdisant les objets qui lui sont accessibles ou pas.

Autre besoin de sécurité à combler pour le jeune enfant : la sécurité affective. Elle est une base pour l'enfant. Elle est liée au besoin d'amour. Pour cela, il lui faut un cadre rassurant, tant au niveau des personnes qui l'entourent, qu'au niveau des

**Donner des limites à un enfant (...)
c'est le rassurer,
le protéger, et lui
permettre plus
tard de vivre en
société ...**



non

Il faut intervenir immédiatement après le comportement, s'approcher de l'enfant, se mettre à sa hauteur et expliquer pourquoi il ne peut pas faire ça.

L'adulte peut témoigner son affection quand tout est terminé, pour signifier à l'enfant que lui poser des limites n'est pas une preuve de désamour à son égard.

NON ! L'interdit engendre le possible

Pour que le « NON » soit un vrai NON, il ne faut pas les multiplier. Réserver l'autorité pour les choses importantes. Quand on dit trop souvent « non », et parfois sans réellement savoir pourquoi, les règles deviennent inefficaces.

Quand on a peu d'interdits à énoncer, il ne faut pas en démordre. Répétés aussi souvent que nécessaire, ils seront mémorisés à vie. L'autorité s'impose par un adulte qui va dire « Non », c'est aussi cet adulte qui va autoriser, en ouvrant sur la négociation, et le possible. La négociation exprime clairement la reconnaissance par l'adulte des besoins et désirs de l'enfant.

Cependant la négociation peut être ouverte par l'adulte seulement s'il n'y a pas de notion de dangers, car il y a des interdits non négociables comme « donner la main pour traverser », ou « attacher sa ceinture en voiture » par exemple.

Des limites évolutives

L'enfant construit ses repères à partir des limites que vont lui donner les adultes. Ces limites se transforment au rythme du développement de l'enfant : hier, l'enfant ne pouvait pas grimper sur une chaise, aujourd'hui, il n'a plus besoin d'aide de l'adulte pour y accéder ; alors il tentera peut-être de grimper sur la table.

Lorsque l'interdit est posé, la frustration dépassée, la relation enfant-adulte connaît une période de stabilité relative. En effet l'enfant va exprimer son désir d'exploration et de jeu, et va re questionner par ses actes les limites acceptables pour l'adulte. L'adulte devra se positionner à nouveau en autorisant ou en interdisant.

Anticiper et encadrer

C'est-à-dire prévenir verbalement l'enfant, introduire un espace-temps qui donne une place à la parole

autant qu'à la pensée dont l'absence produit un conflit bien plus coûteux, non seulement en temps mais également au niveau de la qualité des relations. Exemple : « un dernier tour de toboggan et on s'en va »

Travail de co-éducation parent/ professionnels

S'entendre sur le sujet est un élément favorable pour que l'enfant intègre les limites que lui donneront conjointement ses parents et son assistante maternelle.

Certaines divergences peuvent exister, ce qui est permis chez les parents (comme toucher les télécommandes ou sauter sur le canapé) ne le sera pas chez l'assistante maternelle, mais c'est aussi une bonne façon pour l'enfant d'apprendre qu'il peut y avoir des différences dans les règles des uns et des autres et de les respecter.

Il est cependant nécessaire d'établir une règle en accord avec les parents pour éviter par exemple, les difficultés rencontrées lors de l'arrivée des parents le soir. Tant que l'enfant est au domicile de l'assistante maternelle, elle est garante de sa sécurité et en cas de danger, c'est elle qui intervient. D'autant plus, qu'il semble plus facile à une assistante maternelle de poser des limites, car l'affectif entre moins en ligne de compte qu'avec les parents, et l'enfant le sait parfaitement.

L'enfant doit pouvoir recevoir un message clair et cohérent des différents adultes qui l'éduquent, afin de trouver des repères stables et intégrer des limites claires pour lui-même.



non



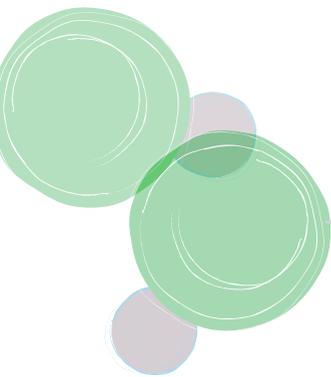
Des droits et des avantages pour les salariées.

Petit rappel concernant votre droit individuel à la formation : DIF. En tant qu'assistante maternelle vous pouvez bénéficier d'une formation.

Infos pratiques

Le DIF

1. Obtenir un relevé individuel des droits acquis au titre du DIF :
www.ircem.com ou 03 20 45 53 53
 2. Informer l'envie de faire une formation à votre ou vos employeurs : faire une demande par écrit
 3. Réponse par écrit de l'employeur
Si la réponse est positive, l'assistante maternelle donne le dossier DIF au parent - facilitateur.
 4. Formation
 - formation en dehors du temps d'accueil des enfants. Allocation de formation pour chaque heure soit 3,40 € net / heure versée par le parent facilitateur
 - formation pendant le temps d'accueil des enfants. Les salaires sont perçus sans aucune modification.
 5. Les adresses et téléphones utiles :
IRCEM - info@ircem.com ou 0 980 980 990
AGEFOS PME - 0 825 077 078
SPAMAF - www.assistante-maternelles.org ou 04 94 76 70 23
- Organismes de formation
AGORA SERVICES au 02 97 21 72 02
CLPS QUIMPER au 02 98 10 11 49
GRETA greta.agquimper@ac-rennes.fr ou 02 98 90 15 18
MFR Poullan-surMer au 02 98 74 04 01
- N'hésitez pas à faire remonter vos envies de formation aux animatrices du RAM. Vous recevrez régulièrement par mail, les formations proposées dans la région.



Infos santé

Colliers de dentition et autres colliers : danger !

I. Claudet, A. Taillefer,
service d'accueil
des urgences pédiatriques,
hôpital des Enfants,
CHU Toulouse.

Il est fortement déconseillé de faire porter un collier aux enfants âgés de moins de trois ans en raison de deux risques majeurs :

- un risque d'étranglement : si le collier s'accroche à un élément du mobilier, la traction exercée par le poids de l'enfant sur le collier est responsable de l'étranglement ;
- un risque d'étouffement par inhalation des petits éléments composant le collier lors de la rupture accidentelle de celui-ci.

Chaque année, les SMUR recensent plusieurs dizaines de décès de nourrissons par strangulation en France. Sont en cause des cordons de rideau en boucle près des lits, des colliers « d'ambre » et d'autres colliers (chaînettes).

Pour être conformes, les colliers doivent céder à une force de traction inférieure à 2,5 kg, et ce sans libérer de petits éléments susceptibles d'être avalés ou inhalés. Nous attirons particulièrement votre attention sur les colliers de dentition, car nombre d'entre eux sont proposés à la vente alors qu'ils sont dangereux : absence de validation des tests de traction, taille des éléments comportant un risque élevé d'inhalation. De plus, les colliers dits d'« ambre » n'en portent souvent que le nom et sont en fait constitués de plastique, de copal ou d'un amalgame.

Le lieu d'achat ne garantit ni le respect des normes de sécurité, ni la réalité des propriétés curatives ou antalgiques annoncées.

Le vendeur est tenu d'alerter les parents des risques associés à l'utilisation de tels accessoires chez le jeune enfant.

Recommandations

- Faire porter un collier à de jeunes enfants est dangereux.
- Pour soulager les douleurs qui accompagnent la poussée des dents, préférer les anneaux de dentition à mâcher ou autres systèmes équivalents.
- Toujours surveiller un enfant portant un collier et ôter le collier toutes les fois que l'enfant est laissé seul, même pour une courte période.
- Ne pas laisser de collier à un enfant couché, de jour comme de nuit.
- Empêcher l'enfant de mettre le collier à la bouche ou de le mâchouiller.



Extrait de *Médecine & enfance*
octobre 2012, p. 336

Prendre contact avec le RAM :

- par courrier Pôle Enfance 9 rue du Maine
- par téléphone au 02 98 98 86 51
- ou par courriel à l'adresse suivante
relais-assistantes-maternelles@mairie-quimper.fr

Comité de rédaction

Les animatrices du relais, E. Touzeau,
V. Moulin, S. Méchin-Riou.
Les assistantes maternelles : M. Le Néen,
S. Gouadon, J. Lohéac, N. Laurent.

Nombre d'exemplaires : 350

Conception : service imprimerie, ville de Quimper

Crédits photos : RAM (avec autorisation
des parents) - Dépôt légal avril 2013

ISSN : 1960 - 2057

